

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
À L'UMQ SUR À LA DEMANDE RELATIVE À LA MODIFICATION
DES CONDITIONS DE SERVICE D'ÉLECTRICITÉ ET DES FRAIS AFFÉRENTS**

SERVICE DE BASE

DESSERTE SOUTERRAINE

1. Référence : Pièce [C-UMQ-0011](#), p. 13.

Préambule :

« [...] pour aller un peu plus loin, en reconnaissant également que certaines considérations de nature opérationnelle devraient également servir de déclencheur à la décision d'enfouir des portions du réseau de distribution électrique dans le cadre du service de base ». [nous soulignons]

Demande :

1.1 Veuillez préciser quelles considérations de nature opérationnelle pourraient justifier le Distributeur à enfouir des portions du réseau de distribution dans le cadre du service de base. Veuillez élaborer et justifier.

2. Références : (i) Pièce [B-0106](#), p. 44 et 45;
(ii) Pièce [C-UMQ-0011](#), p. 19.

Préambule :

(i) Texte des conditions de service, version révisée (5 octobre 2016)
10.1.6. Abandon d'une demande d'alimentation / Situations d'abandon

« Hydro-Québec considère que vous avez abandonné votre demande d'alimentation dans les cas suivants :

[...]

d) Dans un délai de 6 mois :

[...]

- la mise sous tension n'a pas eu lieu à la date prévue dans la proposition de travaux mineurs ou dans l'entente de réalisation de travaux majeurs pour une raison autre qu'un retard imputable à Hydro-Québec, à moins d'un report convenu. » [nous soulignons]

(ii) « L'UMQ recommande à la Régie de l'énergie de spécifier que, dans le cas d'une demande d'alimentation effectuée par une municipalité, le délai d'abandon de projets soit rallongé par

l'envoi au Distributeur d'un simple avis écrit de la part de la municipalité, qui devra être traité comme un « report convenu ». »

Demande :

2.1 Veuillez commenter la possibilité pour les municipalités qu'un report puisse être convenu par l'envoi d'un avis écrit :

- spécifiant l'état actuel du projet, incluant la raison du report;
- comportant un échéancier mis à jour, avec notamment la prochaine étape du projet et la date prévue de mise sous tension.